



Argumentaire pour l'adoption du postulat Reichmuth 23.3129

Assurer le rajeunissement de la forêt dans le contexte du changement climatique avec des effectifs de gibier adaptés

La forêt est importante. Le rajeunissement naturel avec des essences adaptées doit être garanti. La forêt suisse fournit de nombreuses prestations indispensables à notre société: elle protège des dangers naturels, fournit du bois et de la bioénergie, est importante pour le maintien de la biodiversité et joue un rôle majeur pour les loisirs et le tourisme. La valeur de l'effet protecteur est à elle seule estimée à 4 milliards CHF/an. Pour qu'il en soit toujours ainsi, il faut un rajeunissement durable de la forêt avec des essences adaptées.

Le changement climatique pose de nouvelles exigences au rajeunissement de la forêt. Des conditions plus chaudes et surtout plus sèches permettent en partie l'apparition d'autres essences, comme l'érable, le chêne ou le tilleul. Beaucoup de ces essences d'avenir sont plus menacées par l'influence du gibier (abrutissement, écorçage, etc.) que les essences principales actuelles telles que l'épicéa et le hêtre, qui disparaîtront sur de grandes surfaces forestières au cours des prochaines décennies.

Des perturbations accrues nécessitent un engagement précoce du rajeunissement. Outre le changement d'essence, il faut tenir compte de l'augmentation des perturbations (tempêtes, scolytes, sécheresse, incendie, etc.). Afin de réduire au maximum les surfaces ressemblant à des coupes rases, le rajeunissement devrait être introduit au préalable ou des cellules de rajeunissement réparties sur la surface devraient être créées. Ainsi, la prochaine génération de forêt sera déjà présente après un événement perturbateur et les fonctions de la forêt seront à nouveau assurées plus rapidement.

L'influence trop importante du gibier entrave à grande échelle le rajeunissement de la forêt avec des essences d'avenir. Le gibier fait partie de l'écosystème forestier; l'influence du gibier est donc normale. Mais depuis des décennies, les populations de gibier en forêt sont si élevées dans de nombreuses régions, notamment dans les Alpes, que le rajeunissement de la forêt est fortement entravé, voire totalement impossible. Cette part de la surface forestière a fortement augmenté au cours des 30 dernières années, notamment en raison de l'augmentation du nombre de cerfs élaphe [1] [2], de sorte que ce ne sont pas seulement quelques régions qui sont aujourd'hui concernées, mais une grande partie de la Suisse. L'inventaire forestier national confirme également la forte augmentation des problèmes d'abrutissement à l'échelon national [3]. Différentes études de cas ont démontré l'impact économique important de ces déficits de rajeunissement [4].

Les mesures sylvicoles ont leurs limites. Au cours des dernières décennies, de gros efforts ont été entrepris en sylviculture, par exemple pour apporter de la lumière dans la forêt afin d'augmenter l'offre en nourriture pour la faune sauvage et de faciliter le rajeunissement des arbres. Mais de nombreuses forêts ne peuvent pas être rajeunies aujourd'hui, car les essences nécessaires ne se régénèrent pas en raison du gibier. La prestation future de ces forêts est donc remise en question.

La chasse est essentielle. Les mesures de valorisation de l'habitat pour la faune sauvage sont également importantes. Ces dernières peuvent contribuer à réduire l'influence du gibier sur le rajeunissement de la forêt. Mais cela ne peut être efficace que si les densités de gibier sont au moins proches de la limite permettant un rajeunissement diversifié de la forêt avec des essences d'avenir. La chasse, qui assume un mandat légal important, est l'instrument central pour y parvenir. En effet, dans de nombreux endroits, des améliorations ne sont réalistes qu'au prix d'une nette réduction des effectifs.

La protection mécanique ou chimique du rajeunissement contre l'influence du gibier n'est qu'une lutte symptomatique. De telles mesures sont très coûteuses, surtout dans les forêts de montagne escarpées (p. ex. 1,7 million de CHF/an dans le canton des GR [2]), et ne peuvent malgré tout pas résoudre le problème à long terme. Elles peuvent être utiles ponctuellement, mais elles n'ont pas d'effet sur l'ensemble de la surface et ont souvent peu de succès.

Les experts forestiers mettent en garde depuis longtemps avec insistance. Pour les profanes, cette situation intenable est souvent difficile à reconnaître. Diverses prises de position d'associations professionnelles [5] [6] [7] mettent en évidence la problématique, et ce depuis des décennies [11]. Aucune inversion de tendance

n'est visible [3], bien que la Confédération et les cantons reconnaissent le problème depuis des années et soulignent l'importance de trouver une solution [8] [9] [10].

La situation actuelle n'est pas conforme à la loi et met en danger les prestations forestières. La situation n'est pas supportable à grande échelle: ni les fonctions de la forêt (selon l'art. 77¹ Cst.) ni la durabilité des prestations forestières (art. 20¹ LFo) ne sont garanties.

Pondération entre des populations élevées de gibier et des forêts adaptées à leurs fonctions. L'objectif n'est pas de ne pas avoir de gibier, mais d'en avoir nettement moins (LChP, art. 3¹). La société doit décider ce qui est le plus important pour elle: soit autant de gibier que jusqu'à présent, soit des forêts qui pourront à l'avenir remplir leurs fonctions de manière durable. Les deux ensemble ne sont pas possibles. Cette pesée des intérêts doit être effectuée au niveau politique, et ce rapidement.

Tâches de la Confédération et des cantons. Selon la LFo (art. 27²) et la LChP (art. 3¹), l'influence du gibier doit être réduite à un niveau supportable. L'instrument central à cet effet est la chasse. Elle est du ressort des cantons. Selon la LFo (art. 27) et la Cst. (art. 77), la Confédération doit assurer le rajeunissement et les fonctions de la forêt. L'influence élevée du gibier empêche cela à grande échelle, et sape ainsi la politique forestière de la Confédération [9] et empêche souvent une utilisation efficace et efficiente du soutien financier accordé par la Confédération et les cantons pour le rajeunissement de la forêt (LSu, art. 1¹). C'est pourquoi la Confédération doit assumer davantage de responsabilité, sans pour autant modifier la répartition des compétences vis-à-vis des cantons, qui restent en principe responsables de la mise en œuvre.

Rôle actif de la Confédération. L'adaptation des forêts au changement climatique est d'intérêt national. Jusqu'à présent, la Confédération exigeait en premier lieu l'élaboration de concepts (forêt-gibier). Bien que de nombreux contrôles par échantillonnage dans les cantons aient révélé d'importants problèmes de gibier, la responsabilité de la mise en œuvre incombe jusqu'à présent aux cantons. Il manque des valeurs cibles quantitatives concrètes et contraignantes en matière de sylviculture et de chasse, contrôlées par un monitoring national fondé de l'influence du gibier. La Confédération doit faire valoir les intérêts nationaux en matière de prestations forestières et exiger des solutions lorsque cela est nécessaire.

Continuer comme jusqu'à présent ne mène à rien. Du point de vue de la sylviculture, il faut rapidement procéder à des adaptations significatives, tant au niveau national que cantonal, afin de réduire les restrictions du rajeunissement dues au gibier. Un examen de la situation dans le sens du postulat 23.3129 est impératif. En conséquence, il est important que l'OFEV examine de manière approfondie quelles adaptations sont nécessaires et comment elles peuvent être mises en œuvre.

12 mai 2023, Groupe suisse de sylviculture de montagne [12], Fédération sylvicole suisse [13] et Société forestière suisse [14].

Contact pour toute question: Dr. Felix Lüscher, info@waldverjuengung.ch

Sources:

- [1] Wildsituation Zürich (2022): https://www.zh.ch/content/dam/zhweb/bilder-dokumente/themen/umwelt-tiere/wald/waldschutz_waldgesundheit/2022_05_ZuercherWald_InformationenWaldverjuengung2022.pdf
- [2] Bericht WaldWild AWN GR (2022): https://www.gr.ch/DE/institutionen/verwaltung/diem/awn/dokumentenliste_afw/Wald_Wild_Situation_2022.pdf
- [3] IFN La Forêt, Forêt-Gibier (2021): https://lfi.ch/publikationen/pub/LaForet_21-09.pdf
- [4] Etudes de cas sur l'évaluation économique de l'influence du gibier (articles en allemand): https://meridian.allenpress.com/szf/article-pdf/162/10/364/1965436/szf_2011_0364.pdf
<https://www.beobachter.ch/umwelt/schutzwald-gefahr-wald-gegen-wild>
https://www.gr.ch/DE/institutionen/verwaltung/diem/awn/wald/3_4_waldoekologie/wald_wild/Seiten/3_4_4_2_jungwalder-hebung.aspx
https://www.forstaletsch.ch/?action=get_file&id=108&resource_link_id=3cf
- [5] Prise de position de la SFS (2017): https://www.forstverein.ch/download/pictures/8f/vt123urtacszmse51v1j34of92blq2/pp_sfs_foret_et_gibier_2017_definitif.pdf
- [6] Positionspapier GWG (2018): https://www.gebirgswald.ch/tl_files/gebirgswald/de/04_GWG/GWG-Positionspapier-Wald-Wild-2018.pdf
- [7] Prise de position de la Fédération sylvicole suisse (2020): https://www.wsl.ch/fileadmin/user_upload/WSL/Mitarbeitende/bottero/wald_wild_verbund_waldbau_ch_endversion_fr-2.pdf
- [8] Prise de position de la CFP (2018): https://www.kwl-cfp.ch/fr/download_fr/ablage/20181130_Positionspapier%20KWL_franz.pdf
- [9] Politique forestière: Objectifs et Mesures 2021–2024: <https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/fr/dokumente/wald-holz/ud-umwelt-diverses/waldpolitik-zieleundmassnahmen2024.pdf.download.pdf/waldpolitik-zieleundmassnahmen2024.pdf>
- [10] Rapport du Conseil fédéral sur l'adaptation des forêts au changement climatique (2022): <https://www.newsad-min.ch/newsd/message/attachments/74213.pdf>
- [11] Medienmitteilung und Arbeitspapier Wald-Wild, GWG (1992) : https://www.gwg-gsm.ch/tl_files/gebirgswald/de/04_GWG/GWG_Tagungen/1992/Arbeitspapier_GWG_Wald_Wild1992.pdf
- [12] Groupe suisse de sylviculture de montagne (GSM): <https://www.gwg-gsm.ch/fr/home.html>
- [13] Fédération sylvicole suisse: <https://www.wsl.ch/fr/foret/gestion-et-fonctions-forestieres/sylviculture-croissance-et-rendement/federation-sylvicole-suisse.html>
- [14] Société forestière suisse (SFS): <https://www.forstverein.ch/fr>